

**XIIIème Conférence internationale inter-ministérielle sur la population et le  
développement  
28-29 novembre 2016  
Dakar, Sénégal**

## 13ème Conférence internationale interministérielle sur la population et le développement

### Appel à l'action de Dakar

#### *Coopération Sud-Sud pour faire avancer les priorités des objectifs de développement durable*

1. **Rappelant** nos engagements pris aux plates-formes de haut niveau de la CIPD, des OMD et des ODD, y compris le Plan d'action de la CIPD adopté en 1994, révisé en 1999 ;
2. **Réaffirmant** les engagements des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet du Millénaire 2000 sur les OMD et ceux convenus lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005, en 2010 et en 2015, les déclarations de la PPD lors de la douzième Conférence internationale interministérielle tenue à Dacca en 2015, pour consolider nos engagements politiques en plans d'action nationaux dynamiques suivis de « l'Appel à l'Action de Beijing » proclamé lors du dialogue ministériel sur la coopération Sud-Sud pour la population et le développement, qui s'est tenu à Beijing en mars 2016.
3. Aujourd'hui, 29 novembre 2016, nous, délégués, réunis ici à Dakar, au Sénégal, réaffirmons notre volonté politique et nos engagements d'accorder la plus grande urgence à l'engagement consécutif à la CIPD 2014 et à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) avec nos efforts redoublés en nous attaquant collectivement aux défis prioritaires en matière de population et de développement dans le contexte des objectifs de développement durable.
4. L'Appel à l'Action de Dakar vise à traduire ces engagements en actions concrètes pour renforcer les résiliences nationales inclusives et améliorer la qualité de la vie humaine dans les pays de l'hémisphère sud. Malgré des défis de taille, la PPD a été en mesure de démontrer que la coopération Sud-Sud a le meilleur potentiel pour réaliser l'agenda du développement encore inachevé.
5. La PPD, en tant qu'organisation intergouvernementale de pays de l'hémisphère sud représentant près de 60 % de la population mondiale, a émergé en tant que principale plateforme de consensus pour la coopération sud-sud pour l'atteinte des ODD.

#### **Préambule**

6. La Coopération sud-sud est au cœur du travail de la PPD. L'action de la PPD est guidée par les six domaines prioritaires contenus dans le plan stratégique 2015-19 de la PPD sur cinq liens transversaux, sur la base d'une large consultation avec les pays membres. Le nouveau paradigme se concentre sur la durabilité et l'inclusion pour réaliser les priorités des ODD. Ces liens sont a) le plaidoyer basé sur des éléments probants ; b) un dialogue mondial amélioré pour des réponses inclusives en matière de développement ; c) la facilitation du renforcement des capacités en fonction des besoins et des demandes ; d) un solide partage d'informations et d'expériences à travers des protocoles sud-sud améliorés ; e) le renforcement des capacités dans la coopération sud-sud pour réaliser les ODD.
7. **Nous, délégués** de la 13e Conférence internationale interministérielle 2016 ;
8. **Reconnaissant** l'importance du partage d'expériences et de connaissances en tant que pilier essentiel de la coopération Sud-Sud afin de renforcer les capacités des pays pour la réalisation complète et collective de l'Agenda du développement durable de 2030 ;

9. **Exprimant notre profonde gratitude** au Gouvernement de la République du Sénégal pour l'accueil de la XIIIème Conférence internationale interministérielle sur la population et le développement ;
10. **Nous engageons de nouveau** à appuyer et à renforcer les efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial visant à accélérer les actions prioritaires en matière de population et de développement dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement durable en :
11. **Appelant** nos gouvernements nationaux à accorder une plus grande importance à l'avancement de la dynamique démographique et à son intégration dans les plans nationaux de développement ;
12. **Reconnaissant** que la dynamique démographique est essentielle à toute action de développement, nous **appelons** nos gouvernements à cerner l'interdépendance subtile et complexe de la dynamique démographique vis-à-vis de la santé, de l'éducation, de l'accès aux services sociaux dans leurs efforts de planification :  
**Moderniser**, renforcer et rationaliser la collecte de données de recensement, le système d'enregistrement de l'état civil, la compilation, le stockage et l'utilisation des données grâce à un meilleur flux et à une meilleure consommation des données dans des centres de données numériques en temps réel,  
**Réviser la composante population** des plans de développement nationaux pour les adapter aux nouvelles tendances en matière de données sur fécondité, la mortalité et la morbidité.
13. **Identifier** les cohortes de personnes âgées dans les pyramides démographiques et intégrer ces tendances émergentes dans les plans relatifs à la population et au développement ;
14. **Accroître** l'analyse et l'utilisation de données désagrégées sur l'urbanisation et la migration dans le processus de planification nationale car celles-ci influencent directement le secteur des infrastructures, le secteur de l'agriculture et les services de base du secteur de la santé, notamment les dispensateurs de soins à titre onéreux et gratuit. Ces résultats sont tenus de guider le processus de développement national.

**Nous convenons de,**

15. **Intégrer la dynamique démographique dans les plans de développement nationaux**  
*Partenariat avec l'UNFPA et d'autres parties prenantes pour mettre en place un « Forum international sur la coopération Sud-Sud » et des « Centres d'excellence »* en matière de population et de développement en vue d'accroître le plaidoyer basé sur des éléments probants pour adapter les plans nationaux de développement en fonction de la dynamique démographique ; échange d'expertise et le partage de connaissances sur la conduite de recensements, notamment la personnalisation des ensembles d'application des données et l'adaptation de nouvelles technologies dans les pays membres ; et  
 Examen du logiciel utilisé par les pays membres de la PPD pour recueillir et analyser les données démographiques, notamment les prévisions de population. Partenariat avec les

pays membres de la PPD pour renforcer le «Groupe de travail national pour la coopération Sud-Sud» axées sur la réponse aux besoins des pays.

16. **Insistant** sur la dispense d'informations et de services relatifs à la santé sexuelle et reproductive avec des nouvelles stratégies innovantes pour faciliter le changement d'attitude et créer des structures éducatives, sociales, économiques et juridiques dans un contexte culturel spécifique.
17. **Reconnaissant** la Résolution des Nations Unies sur l'enfant et les mariages précoces comme pratiques faisant gravement obstacle aux droits des filles et des femmes et comme menace pour leur santé, leur éducation, leur statut économique et social ; une barrière au développement perpétuant le cycle de la pauvreté.
18. **Amélioration de l'accès des adolescents à la santé sexuelle et reproductive**  
*Renforcement des partenariats sur les échanges d'expériences réussies et de bonnes pratiques ; la dispense d'équipements et de services relatifs à la santé reproductive pour accélérer la sécurité de la dispense de cette santé dans les pays en développement. Revue des obstacles juridiques à la santé sexuelle et reproductive. Répondre aux besoins des adolescents en matière de planification familiale.*  
**Reprise de l'agenda non réalisé de la santé maternelle et infantile nécessitant des investissements et des partenariats plus importants ;**
19. **Revoir** les programmes nationaux et infranationaux de santé maternelle et infantile pour les aligner sur les composantes de l'EWEC et les ODD. Plaider pour un nouveau soutien budgétaire pour le renforcement des programmes de santé maternelle et infantile ;
20. **Agenda inachevé de l'amélioration de la santé maternelle et infantile**  
Lever des ressources auprès des donateurs **et des pays** membres pour planifier, mettre en œuvre et soutenir les projets de santé maternelle et infantile dans les pays en développement ; reconnaissance de l'initiative de la Chine de 100 projets de santé maternelle et infantile dans les pays en développement et exploration de la possibilité d'élargir et de dupliquer le programme de cliniques communautaires financé et soutenu par l'Inde et le Bangladesh.
21. **Prenant note** de la nécessité d'une **cohésion sociale de la population migrante** conformément aux résolutions des Nations Unies sur les droits de l'homme.
22. **Effectuer** une évaluation des modèles de migration - interne, externe, saisonnière et permanente - et élaborer des plans qui prévoient l'inclusion de ces populations migrantes, en particulier les femmes ; **Initier** un dialogue politique tant au niveau international qu'au niveau transfrontalier pour favoriser l'inclusion des femmes dans les postes de contrôle, les points d'entrée et de sortie et les camps de réinstallation. Les pays membres de la PPD sont encouragés à prendre en compte les attitudes et les normes discriminatoires, en particulier dans le secteur de la santé ; **Assurer** un meilleur accès aux services de santé reproductive et de planification familiale, en améliorant l'inclusion et la cohésion sociale, en particulier des femmes, car les groupes de migrants sont vulnérables et marginalisés Renforcer les partenariats avec des organisations comme l'OMS, l'OIM, l'OIT, l'UNFPA et d'autres

organisations bilatérales pour répondre aux besoins des femmes migrantes dans les pays en développement.

23. **Reconnaître** la nécessité d'intégrer le vieillissement en bonne santé dans nos plans de développement nationaux.

Nous appelons les gouvernements nationaux à **créer** un mécanisme national qui réponde aux besoins sanitaires, psychologiques et récréatifs des groupes de population vieillissants; **Assurer** une plus grande qualité de vie en incluant les soins gériatriques dans les systèmes de soins de santé communautaires ; **Exploiter** le « Dividende démographique secondaire » pour contribuer au resserrement des liens intergénérationnels pour la croissance économique

24. **Promouvoir le vieillissement en bonne santé dans les pays en développement**  
**Partenariat au sein des pays membres de la PPD et autres parties prenantes pour renforcer la Commission mondiale de la PPD sur le vieillissement afin de promouvoir le vieillissement en bonne santé, actif et productif ; Le commissaire de la Commission mondiale sur le vieillissement et le groupe de travail national pour la coopération Sud-Sud seront soutenus dans le cadre d'une consultation sur les politiques et programmes de vieillissement en bonne santé spécifiques aux pays.**

25. **Reconnaissant** l'importance d'une meilleure compréhension des liens entre santé reproductive et pauvreté, nous **lançons un appel** à nos gouvernements nationaux pour qu'ils en étudient et analysent les causes déterminantes chez les populations marginalisées et vulnérables ; et

**Accroître** les meilleures pratiques pour améliorer l'accès, la couverture et l'utilisation grâce à une approche adaptée pour élargir les filets de sécurité sanitaire chez les groupes de population pauvres et marginalisés.

26. **Compréhension de la relation entre santé reproductive et pauvreté**  
**Renforcer le partenariat Sud-Sud pour intégrer le lien entre la pauvreté et la santé dans le contexte des ODD 1 (non à la pauvreté) et 2 (bonne santé et bien-être) ; Renforcer les partenariats pour appuyer les efforts déployés par les pays partenaires visant à examiner le lien entre la santé reproductive et la pauvreté.**

27. **Notons avec satisfaction** que la PPD, ses Etats membres et ses organisations partenaires joueront un rôle catalyseur en optimisant les possibilités de coopération Sud-Sud pour mettre en œuvre « l'Appel à l'Action de Dakar » afin de créer un impact positif sur la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays membres.

Nous appelons ainsi les Coordonnateurs des pays partenaires et le Secrétariat de la PPD à assurer le suivi du plan d'action et la progression de l'Appel à l'action de Dakar et à en faire rapport à la prochaine réunion du Conseil.

*Adopté le 29 novembre 2016,*

*à la séance de clôture de la XIIIème Conférence internationale interministérielle, Dakar 2016*